

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE
Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - ffpjp.siege@petanque.fr



Marseille, le 22 mai 2016

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des
Comités Départementaux et de Ligues,

Objet : Championnats de France Triplettes « Promotion »

Madame, Monsieur le Président(e),

Je fais suite à la réunion du Comité Directeur F.F.P.J.P. de ce jour et à la décision que ce dernier a prise concernant le Championnat de France de la catégorie PROMOTION 2016.

Il s'est produit une énorme erreur lors du basculement des licences de l'année 2015 sur l'année 2016 impactant la classification des joueurs. C'est-à-dire une erreur de calcul de GESLICO s'est glissée dans cette opération informatique faisant passer des joueurs « HONNEUR » en catégorie « PROMOTION » alors que ceux-ci devaient être classifiés en catégorie « HONNEUR » pour la saison 2016.

La F.F.P.J.P. reconnaît cette erreur de calcul de GESLICO qui impacte 2 100 licenciés dans un sens ou dans l'autre. Cette erreur n'a été détectée que très tardivement en 2016 suite à des réclamations émanant des dirigeants de Comités Départementaux et/ou de Ligues connaissant certains joueurs impactés. Alors ces rectifications ont été faites immédiatement. D'autres Comités Départementaux et/ou Ligues n'ayant pas trouvé cette erreur, en toute bonne foi, n'ont pas fait de demande ou de réclamation en rectification de catégorie. Les licences ayant été faites avant la découverte par nos services (bénévoles) de l'erreur de calcul GESLICO.

Suite à cette découverte d'erreur, il n'est pas décentement possible de laisser jouer des joueurs qui devraient avoir une licence « HONNEUR » en championnat de France PROMOTION. La philosophie de la Fédération étant de protéger les joueurs réellement « PROMOTION » lors du championnat dédié.

Veillez trouver, en fin du présent courrier, la liste des Comités Départementaux et/ou Ligues concernés et à qui nous demandons de remplacer l'équipe qualifiée comportant de 1 à 3 joueurs qui devraient être « HONNEUR » devenue donc non conforme par une équipe dans la suite de leur championnat composée que de joueurs classés « PROMOTION » (contrôle possible avec le nombre de points 2015) et de l'envoyer très rapidement à la F.F.P.J.P. adresse mail : didier.schmitt@petanque.fr le quel procédera au dernier contrôle de validité.

Il serait dommage qu'un Comité Départemental ne puisse être représenté lors du Championnat de France « PROMOTION » à cause de la non-conformité de son équipe.

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C



Pour les autres Comités Départementaux et Ligues qui sont en cours de championnat, nous vous remercions de vérifier la validité de l'équipe que vous inscrivez au Championnat de France PROMOTION.

La F.F.P.J.P. est vraiment désolée de ce désagrément uniquement dû à cette erreur de calcul informatique GESLICO. Nous comprenons le problème que cela va engendrer mais il en va de l'honnêteté envers les joueurs de la catégorie « PROMOTION ».

La F.F.P.J.P. vous présente ses sincères salutations sportives.

Alain CANTARUTTI, Président de la F.F.P.J.P.



LISTE des Equipes des COMITES DEPARTEMENTAUX et LIGUES NON-CONFORMES
N° de département avec le nombre de joueurs

DEPARTEMENT	Nombre de joueurs non conformes
03	2
05	1
06	1
13	1
17	1
21	1
29	1
34	2
39	2
41	1
42	3
48	2
49	2
51	1
59	3
65	2
66	2
69	1
80	1
84	1
93	1 (équipe déjà remplacée)
971	1
972	2

N° Siret : 341 830 826 00036 APE : 926C

